



Bulletin Municipal de la Mairie de Charrier- Ferrière

MOT DU MAIRE

En début d'année, Raoul Mas, notre ancien maire de 2001 à 2006 nous quittait. Humaniste dans l'âme, à l'écoute des gens, la gestion rigoureuse de sa commune a été son fer de lance. Il a été à l'origine des marchés de Producteurs de Pays sur la commune qui, comme chacun le sait, perdurent encore aujourd'hui. La commune lui rendra hommage en nommant la place des Marchés de Pays, Place Raoul Mas. Lors de la lecture de cet article, ayons tous une pensée particulière pour Raoul.

Le conseil municipal a voté un budget conforme à ses engagements et à ses obligations sans augmenter les impôts locaux malgré la baisse des dotations de l'Etat. Aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire pour équilibrer ce budget qui permet de maintenir un niveau d'investissement et de fonctionnement correct pour notre commune. Un programme de voirie, la mise en sécurité et en conformité des bâtiments publics, la mise en place de columbariums dans nos cimetières et le soutien aux associations locales sont les principales actions en cours sur cette année 2018.

Le Plan Local d'Urbanisme est entré dans sa deuxième partie de réalisation à savoir le zonage. La récupération des concessions abandonnées des cimetières est en cours, un document doit prochainement être présenté.

La mise en accessibilité de nos bâtiments communaux est en cours. La mairie a fait l'objet de travaux de réaménagement des bureaux permettant ainsi l'accueil des personnes à mobilité réduite. Les toilettes publiques seront également accessibles par un aménagement adéquat. La mise en place d'un tapis d'enrobé sur la place du 8 mai, permettra la mise à niveau des seuils de porte et le marquage d'une place pour les personnes à mobilité réduite.

Les 2 communes du regroupement scolaire RPI Charrier-Ferrière/Chasteaux doivent continuellement être attentives à la survie de leurs écoles. Dans ce journal un article vous fera comprendre l'importance de cette attention qui occupe perpétuellement l'esprit de vos élus.

1918-2018, centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale. A cette occasion la commune commémorera cette date avec plusieurs manifestations.

Une exposition sera mise en place dans la salle Roger Delpy, la cérémonie au monument aux morts le 11 novembre et la présentation d'une pièce de théâtre le 25 novembre : « **Notre Village dans l'enfer de la Grande Guerre** » *Des souvenirs, enfouis au fond d'un grenier, nous transportent cent ans en arrière ; ce sont les écrits poignants, souvent censurés, de soldats sur le front, le témoignage de la dureté de la vie au village privé de ses forces vives, l'angoisse des mères et des épouses. Heureusement, pour nos valeurs « Poilus » l'humour et la drôlerie restent*

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le matin : du lundi au vendredi de 10h à 12h15 — **L'après-midi :** le vendredi de 14h à 17h

Permanences : Lundi matin et Vendredi après-midi : Jacques Farges.

Samedi matin : Guy Roques (sur RDV) - Christophe Delbos : 9h à 12h.

Contacts : Tel.: 05 55 85 44 85 / Fax.: 09 70 29 43 32 / @mail : mairiecharrierferriere@wanadoo.fr

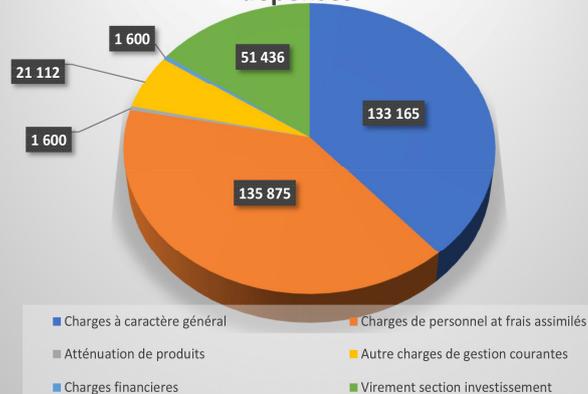


REPRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2018

FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Voté budget 2018 | 344 788 | 250 201 |
| Reporté | | |
| Reste à réaliser | 0 | 0 |
| Résultat reporté | 0 | 94 587 |
| Total section fonctionnement | 344 788 | 344 788 |

Répartition Section fonctionnement "dépenses"



INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Voté budget 2018 | 100 503 | 130 161 |
| Reporté | | |
| Reste à réaliser | 117 324 | 34 658 |
| Solde reporté | 0 | 53 009 |
| Total section investissement | 217 828 | 217 828 |

Taux des 3 taxes fiscales communales

| | |
|-------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 12,59% |
| Foncier bâti | 17,62% |
| Foncier non bâti | 58,05% |

Total du budget 562 616 562 616

ETAT CIVIL DU 01-01-2017 au 20-10-2018

Ils se sont unis:

Pierre Benoit et Marinette Rastoix le 23/02/2017

Philippe pagès et Rachel Pautonnier le 29/04/2017

Laurent Pestour et Magalie Chaussade le 15/01/2018

Quentin Delorme et Marion Bussat le 09/07/2018

Jean-Christophe Rivaud et Nathalie Catarino le 08/09/2018

Ils sont nés:

Weylyn Demay le 11/01/2017 de Mathieu Covergnat et Marie-Sarah Demay

Anaé Deshors le 09/06/2017 de Sylvain Deshors et Elodie Ré

Adrien Faure le 25/08/2017 de Sébastien Faure et Maïté Bouilhac

Paola Lecigne le 04/05/2018 de Thomas Lecigne et Karine Texeira

Paul Salmeron le 31/05/2018 de Alexandre Salmeron et Céline Fournier

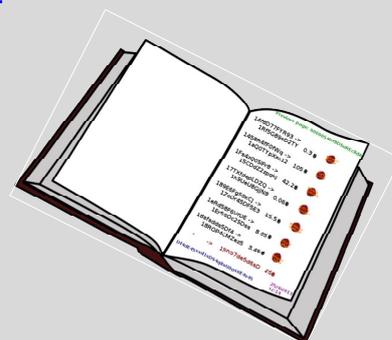
Ils nous ont quittés:

Lucienne Feix veuve Laval le 14/02/2017

Charles Lascaux le 26/11/2017

René Champagnac le 14/12/2017

Rebecca Pilinhy veuve Kutina le 29/01/2018



PLAN LOCAL D'URBANISME

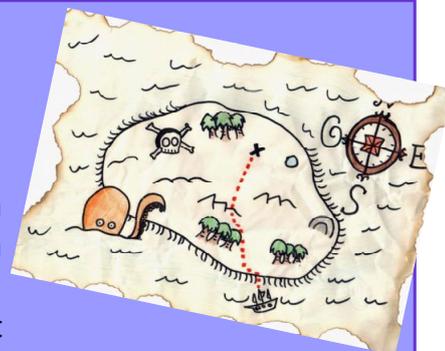
Le P.L.U. est bien avancé !!!

Le bureau d'études, en accord avec les membres de la commission P.L.U., a tracé le contour des différentes zones urbanisées, à urbaniser, à vocation particulières, agricoles et naturelles.

Les zones à urbaniser se situeront principalement dans les villages et hameaux existants en favorisant leur densification et/ou leur extension. Les bâtiments existant, type granges qui pourraient un jour faire l'objet de réhabilitation (habitations) ont été recensés.

Les éléments du petit patrimoine, calvaires, points d'eau, murettes, murs... ont également été relevés en vue d'être protégés.

Le projet tel que présenté par le bureau d'études lors de la réunion avec les Personnes Publiques Associées, (services de l'état, D.D.T., la Communauté d'Agglomération du bassin de Brive, la Chambre d'Agriculture, Le C.A.U.E., les maires des communes voisines, le Conseil Départemental...) n'a fait l'objet d'aucune objection de ces dernières.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LARCHE

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Larche est constitué de :

- 9 communes de Corrèze : Brignac la Plaine, Charrier Ferrière, Chasteaux, Cublac, Larche, Lissac sur Couze, Mansac, Saint Cernin de Larche et Saint Pantaléon de Larche

- 2 communes de Dordogne : La Feuillade et Pazayac

Ce syndicat a pour compétences :

- de gérer, améliorer et moderniser la piscine et le gymnase implantés sur Larche et La Feuillade. Le syndicat en est propriétaire depuis le 11 avril 2018.

- de participer à l'entretien des espaces sportifs de plein air autour du gymnase

- de participer au financement partiel ou total d'activités sportives (piscine, aviron...) et culturelles (jumelage linguistique avec la commune de Scheinfeld en Allemagne...) pour les élèves du collège de Larche
Chacune des communes de ce syndicat participe financièrement. Cette contribution est calculée selon 3 critères :

- le potentiel fiscal de chaque commune et le nombre d'élèves inscrits au collège pour le gymnase et les actions sportives et culturelles

- la somme spécifique inscrite au budget du syndicat chaque année pour l'entretien des espaces



COLUMBARIUMS

La commune a passé commande pour deux columbariums avec stèle et jardin du souvenir à installer dans nos cimetières. Après quelques contretemps, dus à une non-conformité de la première réalisation du chantier, la société détentrice du marché a corrigé le tir et les deux columbariums de 4 cases commandés sont maintenant bien en place dans nos cimetières.



Les familles désireuses d'obtenir des renseignements sur les concessions des columbariums sont priées d'entrer en contact avec la mairie.

Tarif des concessions aux columbariums : la case 300 € pour une durée de 30 ans.

TRAVAUX SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

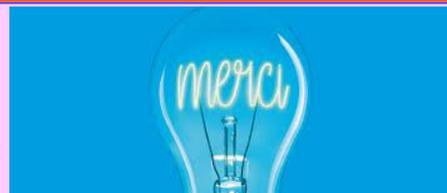
Lors des réunions annuelles du Conseil Départemental, M. le Maire a systématiquement (et fortement) insisté sur l'état des voiries départementales traversant notre commune.

La Route départementale 154, Brive - Nadaillac a fait l'objet de 2 phasages de travaux, un en 2017 et un en 2018. Aujourd'hui, cette route est totalement renforcée dans la traversée de la commune.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Le syndicat d'électrification du canton de Larche a effectué des travaux importants sur la commune :

- **secteurs de Belair et Basroche** : renforcement des lignes.
- **secteur de La Sole** : renforcement et l'enlèvement des supports électriques qui étaient implantés sur des parcelles privées et qui ont été mis sur le domaine public ainsi que modification des zones desservies.
- **secteur de Coudonnet** : enfouissement de la moyenne tension et pose d'un nouveau transformateur



ABRI BUS

L'abri bus du carrefour "des 4 chemins" a été démonté. Il sera prochainement remplacé après le nivellement de la plate-forme autour du transformateur E.D.F. et la suppression du gros support.



RAPPEL DE REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Article 20 de l'arrêté préfectoral de la Corrèze du 24/11/1999 portant réglementation des bruits de voisinage :

« Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »

Article R1334-31 du code de santé publique Créé par Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 JORF 1er septembre 2006

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité

DISTANCES LEGALES DE PLANTATION DES ARBRES ET HAUTEURS DES HAIES AUTORISEES PAR LA LOI

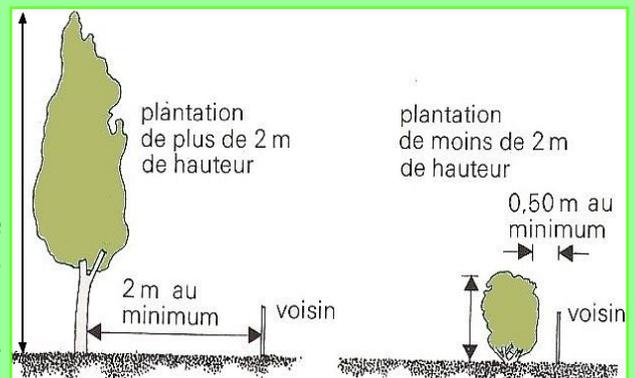
Source de différends entre voisins, les distances légales des plantations et les hauteurs de taille des haies minimales à respecter avec la limite de propriété sont définies par l'article 671 de code civil.

Cette règle de la législation précise qu'il est interdit de planter un arbre ou une haie à moins de 0m50 de la limite de propriété.

Entre 0m50 et 2 m de la clôture, la hauteur des arbres ou arbustes de la haie ne devra pas dépasser une hauteur de 2m. Les haies devront être taillées à cette hauteur.

Les arbres de plus de deux mètres devront être eux plantés à plus de 2m de la limite de propriété. Attention c'est le milieu du tronc qui est pris en compte.

Si ces distances ne sont pas respectées, votre voisin peut vous obliger à tailler ceux-ci ou les arracher.



Peut-on tailler les branches de l'arbre d'un voisin qui surplombent son terrain ?

> Non !!! **Article 673 du Code civil** Seule une décision de justice peut vous y autoriser.

Peut-on couper les racines de l'arbre d'un voisin qui s'étendent ?

> Oui, et, quel que soit les cas de figure. Même si ces racines sont vitales pour l'arbre.

Si vous avez de vieilles plantations de plus de trente ans, vous pourrez les conserver en l'état même si les arbres dépassent la hauteur réglementaire. (Sous réserve de ne pas gêner la propriété voisine)

Même en respectant les règles de plantation, il vous est interdit de provoquer des troubles anormaux (racines d'arbres qui détériorent les dallages, les chemins, feuilles mortes qui bouchent les gouttières, manque d'ensoleillement tout au long de la journée et de l'année ...)



ADRESSAGE

Vous nous entendez sûrement parler depuis quelques mois « d'adressage » ... mais en quoi cela consiste-t-il ?

C'est la création pour chaque « lieu connu » de la commune (maison, grange, entreprise, bâtiment public...) d'une adresse physique unique du même style que celle que nous connaissons « en ville ». Elle se composera du nom et prénom de la personne (ou de la raison sociale pour une entreprise), du code postal et du nom de la commune, mais surtout d'un nom de voie **unique** sur la commune et d'un numéro **unique** sur cette voie.

Ainsi Monsieur X, par exemple, n'aura plus l'adresse « lieudit Z » 19600 Charrier-Ferrière (adresse qui ne permet pas de le trouver facilement si on ne connaît pas les lieux) mais Monsieur X, 128 rue des Fougères 19600 Charrier-Ferrière. Adresse absolument unique et donc facilement identifiable et repérable. A noter qu'il pourra toujours intégrer dans son adresse le lieudit comme indication complémentaire mais non nécessaire.

Pourquoi créer de telles adresses dans nos communes ? C'est notamment sous l'impulsion de l'arrivée de la fibre optique. En effet pour être « raccordable » à la fibre chaque « demandeur » devra avoir une adresse normée, unique et identifiable. Nous devons donc avoir créé notre « fichier adresse » avant l'arrivée de la fibre.

Il va donc falloir que nous nommions la majorité des routes et chemins de la commune.

Pour plus de lisibilité la commune a été divisée en secteurs. Nous allons distribuer, pour chaque secteur, une carte sur laquelle les personnes intéressées pourront noter les noms de rues auxquels elles auront pensé. Nous souhaitons vous consulter pour que nos rues portent des noms inspirés par les histoires, anecdotes, lieux... de la commune. N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie car nous comptons sur votre aide. Une fois les idées de tous collectées, nous organiserons des réunions par secteur afin de décider des noms définitifs.

Dans les mois qui vont suivre vous allez aussi nous voir circuler afin de repérer les fameux lieux à numérotter. Cet indispensable travail de terrain nous permettra de ne rien oublier et de bien contrôler le positionnement « géographique » du numérotage à créer.

Armés de toutes ces informations (noms des rues et lieux repérés) nous alimenterons le fichier national

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis plusieurs mois nous avons remplacé l'ancienne « Brise du Causse » par un site internet sur lequel vous trouvez un certain nombre d'informations sur notre commune. Bulletins municipaux, menus de la cantine, comptes rendus de conseil municipaux, acteurs économiques locaux, informations sur le milieu associatif, agenda des manifestations



Toutes ces informations sont à votre disposition. Un formulaire d'inscription est aussi disponible ; il nous permet de vous tenir informés en temps réel (par email) des sujets qui vous intéressent. Inscrivez-vous pour garder le contact.

Un onglet « contact » est aussi à votre disposition pour que vous puissiez nous laisser vos messages.

ECOLE

La garderie du mercredi matin, le point:

Dès le passage à la semaine des 4 jours, les RPI de **Charrier– Ferrière /Chasteaux** et **Lissac/St Cernin de Larche** ont organisé une garderie du mercredi matin, de 7h30 à 12h45, au prix de 5 € par enfant. Une convention avait été signée avec la C.A.B.B. mettant gracieusement à notre disposition un local anciennement utilisé par l'A.L.S.H. de Familles Rurales. Cette convention a pris fin le 3 juillet 2018

Dès cette date, nous avons été contactés par la mairie de Larche afin de prolonger ce dispositif puisque la semaine de 4 jours était mise en place sur leur commune . Celle-ci nous a fait une proposition pour que la garderie soit dans les locaux de leur école. Les communes de La Feuillade et Pazayac ont complété le dispositif initial de garderie. Actuellement la garderie fonctionne pour 7 communes, dans les locaux de l'école de Larche, sous la responsabilité de la municipalité de Larche, dans les mêmes conditions que l'année scolaire précédente.



Une convention, inspirée de la précédente et réactualisée a été signée entre les 7 communes concernées. Un peu plus de quarante enfants y sont inscrits. (Les inscriptions sont faites dans la mairie de résidence de la famille.)

Rentrée Scolaire 2018-2019

L'école de Charrier Ferrière et le RPI Charrier Ferrière/Chasteaux: Où en est-on?

L'année scolaire 2017-2018 a été marquée par la menace de suppression d'un poste dans notre école. Les effectifs (apparaissant en baisse dans la construction de la carte scolaire à l'Académie) ont été revus à la hausse et une projection sur 3 ans nous a permis de défendre notre école et le RPI. Il n'y a heureusement pas eu de suppression de classe. La mobilisation des deux communes, des syndicats et une négociation appuyée avec les instances départementales [Inspection Départementale Brive 2 (Ecoles rurales)] a porté ses fruits.

La projection sur 3 ans des effectifs fait apparaître une progression constante:

| | | | |
|------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|
| *2017-2018 | Charrier Ferrière: - 34 | Chasteaux: - 48 | RPI: - 82 (au 3.01.2018) |
| *2018-2019 | - 39 | - 43 | - 82 (au 3.01.2019) |
| *2019-2020 | - 39 | - 44 | - 83 |
| *2020-2021 | - 44 | - 42 | - 86 |

Bien entendu, ceci reste sujet à des variations à la marge (déménagements, arrivées de nouvelles familles dans nos communes...). La moyenne des effectifs par classe nous situe dans la moyenne départementale.

La situation de cette année scolaire 2018-2019 nous rassure, même si elle reste fragile face à un ministère qui veut réduire le nombre de postes de la fonction publique dans l'avenir.

Une réunion des maires des communes appartenant à la circonscription Brive-Nord a été organisée par Mr Alberici, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale. Elle avait pour objet un état des lieux de la



SIRTOM I : Lancement d'une vaste enquête de satisfaction !!

Après une quinzaine d'années de changement dans les modalités de collecte pour se mettre en conformité avec les différentes prescriptions nationales, le SIRTOM de Brive souhaite faire un point sur le service rendu par rapport aux attentes des usagers, des élus et de ses agents.

Dans ce cadre, un ensemble d'études va être réalisé afin de recueillir votre ressenti vis à vis des différentes prestations proposées (collectes, tri, déchèteries...).

C'est le cabinet spécialisé « New Deal » qui a été sélectionné pour cette enquête qui va se dérouler en deux phases :

- courant septembre et octobre 2018, des réunions d'échanges regroupant des usagers particuliers et des professionnels,
- en novembre et décembre 2018, une grande enquête téléphonique auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Nous sommes tous susceptibles d'être contactés par téléphone pour participer à l'une de ces deux phases. Les réponses sont strictement confidentielles et viendront alimenter la réflexion sur l'évolution des services afin de permettre de dégager des pistes d'amélioration. Cela permettra aussi une meilleure mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et des actions de communication du SIRTOM.

Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux représentants du cabinet New Deal !!

Quelques rappels :



SIRTOM II : «TROC SIRTOM BRIVE » un outil pour ne plus jeter !!

Le Sirtom vient de mettre en service un site web collaboratif qui permet aux habitants du territoire de donner ou de vendre des produits plutôt que de jeter en déchetteries (un reste de peinture qui peut suffire pour quelqu'un d'autre , un escabeau bancal pour faire de la déco pour une bricoleuse...)

Ce site est entièrement gratuit. Vous pouvez enregistrer vos annonces (don ou vente) ou chercher un produit (bricolage, jardin, multimédia, jeu/jouets/loisirs, électroménager, sport, ameublement ou univers de bébé). Grâce à la géolocalisation, il est facile de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi.

Si vous choisissez de donner, une priorité de 24h est offerte aux associations avant que l'annonce soit visible de tous.



SIRTOM III : Des efforts à faire sur le tri !!!

En 2017, 8 685 tonnes de verre (32 kg par habitant) et 6 347 tonnes de papier (24 kg par habitant) ont été collectées dans les points d'apports volontaires sur le territoire du Syttom19 (Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères) afin d'y être recyclées.

Cependant, trop de bouteilles et de papiers sont encore jetés dans les conteneurs d'ordures ménagères alors que ces matériaux se recyclent !

3 points d'apport volontaire sont à votre disposition sur notre commune : au Mazajoux, aux Placas et au carrefour du Battut.

Pour vous aider au quotidien, n'hésitez pas à consulter les consignes de tri sur



LA STATION D'EXPERIMENTATION DE CHARRIER FERRIERE **AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA TRUFFICULTURE, UN ATOUT** **ECONOMIQUE, TOURISTIQUE POUR SON TERRITOIRE ET LES ACTEURS** **DE LA FILIERE REGIONALE ET LOCALE**

« **La truffe, un produit exceptionnel sur le plan gastronomique, ancré dans l'histoire de la Corrèze, mais avec une production très faible et un marché en déficit chronique** »

La truffe, à l'instar du Caviar, est un produit de haute qualité, réclamé par les gourmets, mais aussi par les chefs étoilés, les industriels de l'agroalimentaire. Ils appellent de leurs vœux **une remise en route de cette production** dans son terroir de prédilection !

La **truffe est ancrée dans l'histoire de la Corrèze**. Le département est le berceau de grands noms de la truffe. Les conditions pédoclimatiques sont favorables des buttes d'Yssandon au territoire de Beaulieu – Meyssac en passant bien sûr par le Causse. Elle contribue fortement à l'image de son territoire.

Mais la production française s'est effondrée en passant de 200 T en 1900 à 40 T en 2015 pour une consommation de 500 T. **le marché est donc en déficit chronique**.

« **La mise en place d'une expérimentation à la Station de Charrier Ferrière et d'une démonstration chez les producteurs pour pallier à ce déficit sur des bases novatrices** »

L'objectif est d'augmenter significativement la production de truffes sur le département d'ici 25 ans. Pour cela, il est prévu de planter bien sûr, mais aussi d'évaluer le potentiel truffier de notre département et **d'expérimenter de nouvelles façons de conduire une truffière**. En effet, les formes actuelles de plantations sont déjà présentes sur la station et chez les producteurs. Elles sont référencées, vulgarisées et bien connues aujourd'hui. **La fédération départementale des trufficulteurs** s'associe à cette diffusion lors des événements et actions qu'elle conduit.

Pour répondre à ces objectifs, l'ADIDA (Association Départementale d'Information et de Développement Agricole), Présidée par Anne Chambaret, a **mis en place à la Station une expérimentation « pilotage d'un écosystème truffier agroforestier en milieu aride »**. Il s'agit de produire un modèle de gestion d'une truffière productive dans les conditions qui nous entourent dans le Causse : un milieu plutôt sec, des cultures et des pâturages au milieu des bois, des anciennes truffières encore présentes, un boisement naturel qui progresse sur les terres cultivées avec une déprise agricole en conséquence, un besoin économique d'utiliser la surface plantée pendant les années où elle n'est pas en production.

L'objectif globalement est de décrire l'interaction entre le milieu « sauvage » et le milieu cultivé tout en optimisant la gestion de notre faible ressource en eau, ainsi que la rapidité et l'efficacité du travail mécanique. Pour ce faire, nous avons planté, en avril dernier, différents types de plants de chênes truffiers, associés à des plants de fruitiers, avec des écartements importants entre les lignes de plantation pour travailler mécaniquement le sol, selon un dessin qui respecte les courbes de niveau notamment. Nous avons aussi prévu une pénétration des surfaces déjà plantées, synonyme de bois, par ce nouveau dispositif en remettant à nu une partie de ces anciennes plantations. Cette dernière partie verra les plantations réalisées à l'automne prochain.

Ce **dispositif est aussi mis en place, en plusieurs phases, chez des producteurs** partenaires sur 20 parcelles agroforestières de démonstration qui s'engagent sur une longue durée à réaliser des observations complémentaires en situation réelle de production.

L'ensemble de ce dispositif doit nous permettre de **suivre 70 critères pour bâtir ce modèle de plantation et de production** grâce à **l'apport scientifique** du Muséum d'Histoires Naturelles, de l'INRA de Dijon, du CNRS, des Chambres d'Agriculture de la Dordogne et de la Corrèze, de l'AFAF (Association Française d'Agroforesterie). Ce dispositif sera appuyé aussi par des **mécènes et par des collectivités publiques** pour son **financement**. Il repose aussi sur des surfaces « au pied des chèvres » de la commune de Charrier Ferrière louées à l'ADIDA lors de la création de cette station. Il s'incèrera également dans le développement d'une « Agriculture du Vivant ».

« **En route vers l'innovation !** »

Avec ce dispositif, certes complexe, mais très novateur, nous sommes en route vers la production de truffes pour les prochaines décennies ! **Nous avons besoins de toutes les compétences et les soutiens nécessaires** pour réussir, au bénéfice des producteurs et de leurs filières courtes ou longues avec les acteurs des métiers de bouche et de l'agroalimentaire, du territoire et de ses habitants et des touristes qu'il accueille !



UN NOM POUR LES HABITANTS DE CHARTRIER-FERRIERE



Comment s'appellent les habitants de Charrier-Ferrière ? Bien malin celui qui peut répondre à cette question...

Mes amis nous n'avons pas de nom !!! C'est un comble quand on sait que l'unité et l'identité des habitants d'un lieu commence par la possibilité pour chacun de pouvoir se reconnaître, se regrouper sous une dénomination commune.

Nous allons donc profiter de votre implication dans les « travaux d'adressage » (voir page suivante) pour vous demander de réfléchir à un nom pour les habitants de la commune. Là encore n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos suggestions, elles sont toutes les bienvenues et seront toutes étudiées.

Pour des questions de « timing » il serait bon que vos suggestions nous parviennent avant la fin de l'année. Déjà certains nous ont communiqué leurs idées (parfois même fort bien argumentées) mais toute proposition est encore possible. Une fois collectées et triées nous choisirons les propositions qui nous semblent les plus pertinentes. Probablement alors nous vous les soumettrons lors d'un vote pour que le plus grand nombre puisse choisir SON NOM.

DE JEUNES SPORTIFS DANS LA COMMUNE

La commune de Charrier-Ferrière va accueillir une compétition regroupant des enfants du département venus profiter des beautés du Causse Corrèzien.



MERCREDI 5 DECEMBRE 2018

c'est 120 enfants qui viendront disputer le **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL (scolaire) DE COURSE D'ORIENTATION**. Les boussoles vont chauffer sur les chemins

du Causse !!!

LA FIBRE OPTIQUE BIENTÔT A CHARTRIER-FERRIERE



La fibre optique arrive à Charrier-Ferrière ou plutôt arrivera... dans quelques années.

Quelques explications s'imposent : le développement de la fibre optique dans le département de la Corrèze se fait via 2 « canaux » :

La **zone concédée** dite **AMII** pour laquelle les opérateurs privés assurent le déploiement. Ce sont généralement les zones les plus denses en population et donc les plus rentables (bassin de Brive, Malemort, Tulle, Laguenne ...)

Les **zones non concédées** (petites villes et secteurs ruraux...) pour lesquelles le Conseil Départemental a lancé un vaste un programme visant à amener la fibre optique à chaque corrèzien. C'est ce déploiement développé par le secteur public qui nous intéresse à Charrier-Ferrière.

En ce qui nous concerne nous faisons partie du lot 1 jalon 3 c'est-à-dire que nous devrions



Du côté des associations

Nous sommes heureux de compter sur notre commune un tissu associatif dense et très actif. Toutes ces « Asso. » sont la preuve de l'implication quotidienne des habitants de Chartrier-Ferrière dans l'animation de la commune. La municipalité, dans la mesure de ses moyens, leur apporte et apportera toujours son

SOCIETE DE CHASSE DE CHARTRIER

Une nouvelle saison de chasse commence ; nous souhaitons de tout cœur qu'elle soit placée sous le signe du partage et du respect mutuel avec tous les amoureux de la nature et usagers des chemins et forêts que nous rencontrerons tout au long de l'hiver. Que tous nous puissions vivre notre passion pour la nature. Un grand merci aux bénévoles, propriétaires, participants aux repas et plus généralement à tous ceux qui par



A.P.E.C.C.

C'est sur une belle journée de Kermesse des écoles que nous nous étions quittés en juin dernier, cette journée a connu un franc succès. Nous tenons à remercier tous ceux qui y ont participé ; parents, bénévoles, enfants, animateurs, partenaires Vous avez tous contribué au succès de cette manifestation et souhaitons de tout cœur vous retrouver aussi nombreux pour une prochaine animation.

En cette période de rentrée l'A.P.E.C.C. souhaite une bonne année scolaire à tous les « pitchouns » qui vont user les bancs des écoles de Chartrier-Ferrière et Chasteaux, ainsi qu'au personnel encadrant et enseignant qui va les accompagner. Dans la limite de ses moyens, l'A.P.E.C.C. œuvrera à apporter son soutien aux écoles.

Vendredi 5 octobre le nouveau bureau a été élu ; Amélie Feillu a été reconduite dans sa fonction de présidente ; elle sera accompagnée de Mesdames Marie Fernandes, Maité Bouilhac, Alexia Gramond, Caroline Chasseing pour la gestion de l'association.

Nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles ; que votre investissement soit ponctuel ou permanent,

LES Z'ARTS EN SCENE

En 1989 naissait la section théâtre du Foyer Culturel de Larche. Aujourd'hui, sous l'impulsion de Séverine Gautier & Sophie Duteil, c'est un nouveau départ avec « **Les Z'Arts en Scène** » qui propose, depuis la rentrée 2018, la découverte des différents arts de la scène, **danse, claquettes, arts du cirque** ou **théâtre/expression corporelle**, le tout dans un cadre ludique.

Mercredi 12 septembre salle Roger Delpy à Chartrier Ferrière, la journée « Portes Ouvertes » de cette nouvelle association a été un réel succès. C'est avec plaisir que Séverine et Sophie ont accueilli une trentaine d'enfants et leurs parents venus découvrir et essayer les différentes activités proposées.

Si la vocation première de l'association « Les Z'arts en Scène » est d'accueillir des « enfants » de 7 à 77 ans, un groupe d'éveil a vu également le jour face à une forte demande orientée vers les plus petits.

« Nous avons à cœur de proposer des activités pour les familles du plateau, de faire vivre nos villages et nos campagnes. Pari réussi ! » se réjouissent les encadrantes.

HORAIRES DES COURS :

Danse (tout âge) : mardi de 17h à 18h

Claquettes (tout âge) : mardi de 18h à 19h

Cirque Moyens (enfants nés en 2010, 2011 et 2012) : mercredi de 16h30 à 17h30

Cirque Grands (enfants nés en, et avant, 2009) : mercredi de 17h30 à 18h30

Éveil danse, cirque et motricité : mardi de 17h à 17h45





Du côté des associations

CAUSSE ESPOIR CORREZIEN

La 6ème édition du TRAIL DE LA TRUFFE a connu un succès record avec 350 coureurs et 450 marcheurs séduits par la beauté des paysages, la convivialité et le casse croûte offert. Cette réussite ne serait pas possible sans la mobilisation des propriétaires et des nombreux bénévoles pour assurer le confort et la sécurité des participants. La mairie de Charrier-Ferrière est également un partenaire fidèle de cette journée.

Tous les bénéfices de cette manifestation sont consacrés à la lutte contre la sclérose en plaques, moitié pour la recherche médicale et moitié pour l'aide aux malades.

L'association s'est remise au travail pour préparer la **7ème édition qui aura lieu le DIMANCHE 24**



ASSOCIATION DES FOIRES ET MARCHES DE CHARRIER-FERRIERE



Voilà une nouvelle saison des marchés d'été passée. Nous remercions encore tous ceux qui ont contribué au succès de cette édition 2018 ; notamment les bénévoles et producteurs qui sont la « cheville ouvrière » des marchés mais aussi tous les « partenaires » qui nous ont aidé pour que cette saison se déroule dans les meilleures conditions.

En attendant la saison 2019 nous vous donnons RDV pour le marché de Noël qui aura lieu le week-end du **1 & 2 DECEMBRE**. Avec une nouveauté : **UNE NOCTURNE LE SAMEDI SOIR** en plus du MARCHÉ DU

LEZ'ARTS DU CAUSSE

Une nouvelle association sur Charrier-Ferrière. Notre but est de promouvoir la diffusion de contenu culturel dans la commune. Cinéma, Pièces de Théâtre, Expositions, Concerts nous sommes ouverts à toutes les propositions.



RANDO DES CAUSSES

L'association Rando des Causse a organisé le 8 juillet ses traditionnelles randonnées pédestres, équestres, VTT et marche nordique. Encore un beau succès pour cette manifestation tant sur le plan sportif que « gastronomique ». Merci à tous les participants ainsi qu'à tous les marcheurs de la « Randonnée de la Pierre des 3 Evêques ».

Pour marcher avec nous, vous pouvez nous retrouver le **dimanche** pour les randos « Classiques » ou encore le **mardi** pour les randos « Santé ».



TRUFFICULTEURS DU CAUSSE CORREZIEN

Un grand succès de la journée d'information du 8 septembre salle Roger Delpy. Les 80 participants ont apprécié la qualité des prestations des quatre intervenants qui ont apporté de précieuses informations et partagé leurs expériences trufficoles.

Souhaitons que la récolte 2018-2019 soit bonne et récompense le travail et la persévérance des